DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à 17h18, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 07/323 :
Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2026

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, FONTAINE Gaëlle Michelle, DIJOUX Moze, PAPI Lionel.

REPRESENTE (S) :
MM. NARIA Olivier (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NARINSAMY Nadège (par Monsieur SELLY Roger), FONTAINE Emilie (par Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo), DERFLA Lisa (Madame AGATHE Chantal), RICHARDSON Jackson (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame MALIDI Mariaty), RIANI Richard (par Monsieur DAMOUR Kichena), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), POTHIN Henri-Claude (par Monsieur TECHER Fabrice Louis).

ABSENTS :
MM. LAGARRIGUE Béatrice, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, ANDA SITA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 20 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 novembre 2026.

Le Maire,

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740106-20261117-2026_7323-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Affaire n°07/323 : Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2026.

Direction Générale des Services

Le Maire expose au Conseil Municipal que le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement renforcé par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Il est présenté par l'exécutif préalablement aux débats sur le projet de budget de l'année n+1, et rend compte de l'impact des politiques publiques menées, mais aussi des perspectives qui s'y dégagent pour les années à venir au regard des cinq finalités du développement durable à savoir :

1. La lutte contre le changement climatique,
2. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources,
3. L'épanouissement de tous les êtres humains,
4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
5. L'émergence de modes de production et de consommation responsables.

Il permet donc à l'organe délibérant de débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard de leurs enjeux locaux et des exigences du développement durable.

Ce rapport structuré autour des cinq finalités identifiées précédemment dresse le bilan des actions conduites en 2026 par la Ville de Saint-Pierre, ainsi que les perspectives pour l'année 2027.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE de la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2027, du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2026, tel qu'annexé.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

D.G.S. S. DUMOUTIER

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261117-2026-7-323-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026